

Rapport public Parcoursup session 2024

Institut National du Patrimoine (département des restaurateurs) - Conservation-restauration des biens culturels - spécialité Mobilier

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments.

Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024.

Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Institut National du Patrimoine (département des restaurateurs) - Conservation-restauration des biens culturels - spécialité Mobilier (28361)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : %

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Institut National du Patrimoine (département des restaurateurs) - Conservation-restauration des biens culturels - spécialité Mobilier (28361)	Jury par défaut	Tous les candidats	3	7	3	3	3

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Institut National du Patrimoine (département des restaurateurs) - Conservation-restauration des biens culturels - spécialité Mobilier (28361)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	6	3	3	3	100 %
			Masculin	1	0	0	0	0 %
			Total	7	3	3	3	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Institut National du Patrimoine (département des restaurateurs) - Conservation-restauration des biens culturels - spécialité Mobilier (28361)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Sans mention	1	0	0	0	0 %
				AB	1	1	1	1	50 %
				TB	2	0	0	0	0 %
				TBF	1	1	1	1	50 %
				Total	5	2	2	2	100 %
			Baccalauréat Technologique	B	1	0	0	0	
				Total	1	0	0	0	
			Baccalauréat Professionnel	TB	1	1	1	1	100 %
				Total	1	1	1	1	100 %

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Institut National du Patrimoine (département des restaurateurs) - Conservation-restauration des biens culturels - spécialité Mobilier (28361)	Jury par défaut	Tous les candidats	En réorientation	5	2	2	2	66,7 %
			Non scolarisés	2	1	1	1	33,3 %
			Total	7	3	3	3	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Institut National du Patrimoine (département des restaurateurs) - Conservation-restauration des biens culturels - spécialité Mobilier (28361)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Technologique	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Pro	À noter : Aucune donnée à afficher. Aucun candidat de cette série n'a confirmé de vœux pour cette formation.				

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Aucune donnée à afficher. Aucun candidat de cette série n'a confirmé de vœux pour cette formation.

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Connaissances requises pour le concours : histoire de l'art ; Techniques de fabrication des œuvres et des objets ; Mathématiques, physique, chimie niveau secondaire ; Pratique artistique de bon niveau dans la spécialité choisie ; Habileté manuelle et bonne appréhension des couleurs.	Notes aux épreuves d'admissibilité et d'admission du concours	Essentiel
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance de la formation et projet professionnel : savoir expliquer son choix de rentrer à l'INP, cohérence du parcours antérieur	Note à l'épreuve orale	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique artistique, visite d'expositions	Note à l'épreuve orale	Essentiel

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Trois épreuves d'admissibilité (10 et 11 avril 2024) :

- **Analyse et commentaire d'illustrations** choisies par le candidat, portant sur l'histoire de l'art, des formes, des styles et des techniques / durée 3 h - coefficient 2,5 - note éliminatoire 5.
- **Sciences** : questions de mathématiques, de physique et de chimie portant sur le programme de sciences / durée 2 h - coefficient 2,5 - note éliminatoire 5.
- **Dessin académique ou documentaire à caractère technique** / durée 4 h - coefficient 5 - note éliminatoire 5.

Trois épreuves d'admission (13 au 22 mai 2024) pour les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves d'admissibilité :

- **Épreuve d'habileté manuelle et de couleurs** : dégagement mécanique à l'aide d'un scalpel de couches superposées de peinture sur un support bois (2h) ; reproduction à l'aquarelle d'une série de couleurs (2h). Durée 4 h - coefficient 5 - note éliminatoire 5.
- **Épreuve de copie de tout ou partie d'un objet ou d'une œuvre**. Durée 5 journées de 8 heures - coefficient 7- note éliminatoire 7.
- **Oral** : Commentaire à partir d'un ou plusieurs objets ou documents d'un point de vue de l'histoire de l'art, des formes, des styles et des techniques se rapportant à la spécialité dans laquelle le candidat présente le concours, puis entretien avec le jury permettant au candidat d'exposer les motivations qui le conduisent vers le métier de restaurateur. Durée 30 minutes, avec une préparation de 30 minutes coefficient : 5 - note éliminatoire 5.

Les candidats sont évalués sur les critères suivants :

- Connaissances en histoire de l'art ;
- Connaissance des techniques de fabrication des œuvres et des objets ; Connaissances en mathématiques, physique, chimie niveau secondaire ;
- Pratique artistique de bon niveau ;
- Habileté manuelle et bonne appréhension des couleurs ;

- Connaissance et motivation à intégrer la formation et projet professionnel.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

L'épreuve de science est déterminante, en ce qu'elle situe la spécificité du restaurateur au sein des métiers du patrimoine : ses connaissances et sa pratique scientifiques y sont centrales et décisives.

L'exercice d'analyse et de commentaire, quant à lui, ne se confond pas avec la description de l'œuvre ou de l'objet : le candidat doit décomposer et identifier leurs caractéristiques significatives, qui, par déduction et croisement avec des connaissances acquises, permettront de rendre compte de l'interprétation de créateur. Il doit aussi situer l'œuvre ou l'objet dans le temps et dans son contexte de création.

Les candidats sont également invités, dans la mesure du possible, à réaliser des stages ou, par défaut, à suivre les Journées portes ouvertes de l'INP, afin d'appréhender les réalités du métier de manière très concrète. Une perception plus fine de la profession se construit au fil de ces expériences pratiques, qui représente un atout au moment de l'épreuve orale.

Signature :

Charles Personnaz,

Directeur de l'Institut national du patrimoine de
l'établissement Institut National du Patrimoine
(département des restaurateurs)